

## **Evaluation des risques pour la sécurité et la santé des salariés**

### **OBJECTIFS :**

- ✓ Connaître les bases de la réglementation en termes de prévention
- ✓ Satisfaire aux obligations du Code du Travail et au décret du 05 novembre 2001
- ✓ Mettre en œuvre une méthode d'évaluation des risques
- ✓ Rédiger le document unique

### **METHODES PEDAGOGIQUES :**

- ✓ Basée sur l'alternance d'apports didactiques et de mises en situations réelles sur le terrain de l'entreprise
- ✓ L'animation de cette formation est réalisée par un spécialiste en prévention, qui illustrera chaque point fort par des exemples issus de la pratique
- ✓ Chaque participant pourra enrichir le contenu de sa formation par son expérience professionnelle

### **PERSONNES CONCERNEES :**

- ✓ Entreprises souhaitant rédiger le document unique à partir d'une méthode structurée et simple d'évaluation des risques : "MEDRIS"
- ✓ Dirigeants ou cadres parties prenantes dans le domaine de l'hygiène et la sécurité au travail

### **MODALITES PRATIQUES :**

- ✓ Durée : 2 jours
- ✓ Tarif : Intra /Inter: nous consulter

### **PROGRAMME :**

#### **1ère étape : 1 jour de formation inter entreprise**

Objectifs : Donner aux participants les connaissances de base :

- Le rappel des mesures générales de prévention et d'organisation
- Les principes généraux de prévention
- L'obligation d'évaluation des risques pour la sécurité et la santé des salariés
- L'application du principe général d'évaluation des risques
- Les obligations spécifiques et les sanctions prévues
- Faire connaître le "document unique et la méthode d'évaluation des risques - MEDRIS"
- L'obligation de transcrire et mettre à jour dans "un document unique" les résultats de l'évaluation des risques
- Le document unique : son objectif, sa présentation, son contenu
- Les précautions à prendre
- Les conséquences pénales en cas d'absence ou de non mise à jour du document unique
- Utilisation de "MEDRIS"

#### **2ème étape : deux ½ journées dans chaque établissement – cette étape reste facultative**

Objectif : Transfert personnalisé des compétences pour la mise en place de la méthode dans l'établissement

- Formation à l'inventaire des risques de l'établissement
- Adaptation de la méthode à l'établissement
- Connaissance des unités de travail
- Organisation du travail
- Apport de l'outil de validation de l'évaluation des risques réalisée
- Formation à l'établissement du document unique à partir des informations recueillies
- Elaboration d'un plan d'action, visant à réduire les risques pour la santé et la sécurité des travailleurs